



**Critères
d'ÉLIGIBILITÉ
Philanthropie**



ev'olem

ev'olem
Citoyen

DOMORROW

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À LA PHILANTHROPIE EVOLEM



Vous souhaitez présenter votre projet. Nous vous remercions de prendre connaissance des indications préalables suivantes pour vous assurer que vous êtes éligibles à notre soutien dans le cadre de nos activités philanthropiques.

De l'amorçage au développement d'un projet, de l'expérimentation à l'essaimage, nous intervenons à différents moments clefs pour soutenir les acteurs de l'innovation sociale. Nous accompagnons des projets, dans la durée, en fonction de leurs besoins (fonctionnement, développement de programme, investissement) et dans la limite de nos capacités.

1/ Le projet doit être porté par une structure d'intérêt général (association loi 1901, Fondation, Fonds de dotation).

2/ Votre projet doit s'inscrire dans l'un de nos axes d'engagement et nos priorités d'action :

/ Insertion professionnelle des jeunes via Evolem Citoyen avec 3 priorités d'intervention.

- Agir en amont sur l'orientation pour élargir l'horizon des possibles des jeunes fragilisés.
- Avoir un impact sur l'insertion professionnelle durable des jeunes les plus vulnérables.
- Contribuer à lever les freins à la réussite scolaire, à la formation et à l'accès à l'emploi en palliant aux difficultés d'accès au logement des jeunes et à leur précarité financière.

/ Transition écologique et solidaire via Domorrow avec depuis 2022 un programme d'action prioritaire autour de l'agriculture durable & de la biodiversité.

Dans ce cadre, Domorrow soutient des projets qui interviennent sur ces enjeux via de la recherche/innovation, des actions d'éducation/sensibilisation et des actions de terrain. Pour en savoir + : www.domorrow.org

/ Mise à l'abri des personnes en grande précarité (mécénat direct Evolem) :

Nous soutenons des projets d'hébergement et de mise à l'abri développés uniquement sur le territoire de la Métropole de Lyon.



3/ Nous portons une attention particulière aux éléments suivants :

- Le caractère innovant du projet, en quoi il constitue une nouvelle réponse ou une réponse complémentaire à un besoin sociétal non couvert ou mal couvert.
- La vision, la stratégie de développement, le modèle économique du projet et sa pérennité.
- La capacité de duplication et d'essaimage du projet (soit en propre, soit du fait des enseignements issus du projet qui peuvent être diffusés plus largement).
- L'impact du projet (ambition, suivi et mesure du projet).
- L'ancrage territorial du projet (projets développés en France et notamment en région AURA pour l'axe jeunesse et à Lyon pour l'axe précarité)

4/ Il convient de préciser qu'EVOLEM :

- Ne soutient pas la réalisation de films, documentaires, ouvrages.
- Ne fait pas de sponsoring.
- Ne subventionne pas l'événementiel (conférences, colloques, festivals, dîners de gala...).

PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS



Les engagements sont votés par les instances de décision de nos fonds de dotation (Conseil d'administration éclairé par l'avis du Comité consultatif) et un comité d'engagement pour le mécénat direct Evolem.

En amont, l'équipe opérationnelle source/rencontre/analyse les demandes pour les présenter aux instances en deux étapes :

- / Une première étape de manifestation d'intérêt qui permet de donner le go pour poursuivre l'analyse.**
- / Une deuxième étape d'engagement. Pour cette étape, le porteur de projet est invité à présenter sa demande et échanger avec les membres du CA et du Comité consultatif.**

Etapes de l'analyse :

- 1/ Validation de l'éligibilité du projet à la philanthropie EVOLEM (cf page précédente).
- 2/ Si le projet est éligible, rdv pour échanger sur le projet, comprendre les besoins/l'ambition et identifier quel pourrait être l'effet levier de notre philanthropie.
- 3/ A l'issue de cette première phase d'analyse, choix de présenter ou non le projet en Manifestation d'Intérêt (au regard des priorités d'action et de la complémentarité avec les autres projets soutenus, de la capacité de soutien du Fonds de dotation).
- 4/ Si manifestation d'intérêt validée, poursuite des échanges avec la structure afin d'affiner l'analyse (besoins/cadre possible du partenariat/forces et fragilités).
- 5/ Présentation devant les instances pour décision d'engagement avec pitch du porteur de projet.

Le processus peut durer entre 3 et 6 mois. A chaque étape, les porteurs de projet sont informés des suites données.

Pour déposer votre demande, merci d'utiliser le formulaire dédié à cet effet :

- Sur le site evolem.com pour le mécénat Evolem et Evolem Citoyen
- Sur le site domorrow.org pour le mécénat Domorrow